

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, THURNE Dominique.

ABSENTS EXCUSES : M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme Marine BAZIL
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme Francine ZIMMERLIN
M. MARAIS Sébastien
Mme MARECHAL Laëtitia
Mme JARRY Alice

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Création de poste au cadre d'emploi des techniciens

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite au départ du responsable du service technique (disponibilité pour convenances personnelles) et à une réorganisation de ce service, il est nécessaire de créer un emploi de directeur des services techniques, au cadre d'emploi des techniciens, à temps complet soit 35 heures, à compter du 01/01/2025.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de directeur des services techniques, emploi permanent à temps complet, et qui pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emploi des techniciens.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Décide de créer un emploi permanent à temps complet à compter du 01/01/2025, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade de technicien ou du cadre d'emploi des techniciens,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous, à savoir :
 - o Motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique,
 - o Temps de travail : complet (35 heures)
 - o Nature des fonctions : directeur des services techniques
 - o Niveau de recrutement : Bac+2
 - o Niveau de rémunération : indice majoré de 373 à 508 et régime indemnitaire
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

